

Le groupe parlementaire Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires a déposé un projet de délibération visant l'abrogation de la loi sur le report de l'âge légal à la retraite à 64 ans.

Cette réforme continue de susciter la réprobation partout dans le pays. L'écrasante majorité des travailleurs refusent ce passage en force. Casserolades et manifestations se forment dès qu'un représentant du gouvernement se montre en public.

Nos dirigeants espèrent voir la séquence « retraite » disparaître au plus vite. Pour l'instant, rien n'y fait et même la lauréate de la Palme d'or, Justine Triet, a rappelé le niveau de détestation sur le fond, comme sur la forme, de cette loi.

C'est tout le sens que doit prendre ce 6 juin : D'abord rappeler au gouvernement que sa réforme reste majoritairement rejetée. Et venir en appui de la proposition d'abrogation du groupe LIOT. L'intersyndicale appelle à une journée de grève et de mobilisation.

**LE 6 JUIN, GRÈVE* ET MANIFESTATIONS POUR SOUTENIR
L'ABROGATION DE CETTE LOI INJUSTE ET INJUSTIFIÉE**

**Le Syndicat Général Force Ouvrière Air France appelle
l'ensemble du personnel à se mobiliser.**



* Pour les salariés soumis à la loi Diard, pensez à vous déclarer 48h avant votre heure de début de grève.